Procès-verbal Conseil Syndical Syndicat Intercommunal des Eaux Haut-Jura Sud Mardi 22 août 2023 19H00

Pour rappel la convocation datée du 11/08/2023 :

ORDRE DU JOUR : Session Ordinaire :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2023,

Délibérations:

- Assistance à maîtrise d'œuvre site du Talonard La Pesse, raccordement des forages,
- Décision modificative n°2 : amortissement de subvention,
- Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RQPS) 2022,

Informations et questions diverses

Présents: C. ROCHET, S. GROS, T. GRENARD, JM. HENROTTE, R. PERRIN, G. JUBERT, J. CARNOT et E. GRENARD.

Excusé(e)s: A. MICHAMBLE et Q. GROS,

Secrétaire : J. CARNOT

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 09.05.2023, vote pour à l'unanimité des présents

DELIBERATIONS:

1) Désignation d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux de raccordement des forages au Talonard:

Après avoir envisagé de réaliser de coordonner les ouvrages de raccordement, il s'avère que ceux-ci seront plus lourds qu'initialement envisagés, tant au niveaux des raccordements électriques que de la construction d'un petit bâtiment pour abriter 2 pompes, le système de chloration et la bâche intermédiaire.

Le syndicat a donc demandé des devis pour une prestation de maîtrise d'œuvre à 2 bureaux d'études et au SIDEC 39. Ce dernier est le seul à avoir répondu à cette demande.

Il propose une prestation à 13 060 € HT, qui intègre la gestion des travaux d'électrification ainsi que son cofinancement par le SIDEC et l'État à hauteur de 80 % (les demandes de subvention restant à la charge du syndicat), la coordination des travaux pour le raccordement des forages 1, 2 et 3 (forages les plus productifs et dont les propriétaires acceptent la vente de l'emprise), la pose des canalisations (gestion des servitudes sur terrains privés). Les travaux sont estimés à 175 000€ HT.

Le forage 5, à venir, sera également intégré dans ces travaux si les résultats des essais sont favorables. Des questions de la DREAL et de l'animation Natura 2000 doivent encore être répondues, la DDT souhaite faire avancer ce dossier.

En ce qui concerne le calendrier, les travaux ne pourront commencer avant la signature de la déclaration d'intérêt public par le Préfet, elle-même en attente de l'avis du CODERST, le 5 septembre. La fin des travaux de raccordement est prévue au 1er mai 2024 afin de ne pas perturber les usages agricoles sur le secteur.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR,

DECIDE

- D'accepter l'offre du SIDEC 39 pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du raccordement des forages sur le site du Talonard La Pesse pour un montant de 13 060 € HT

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

2) <u>Décision modificative 2 : amortissement de subventions :</u>

Sur le conseil de notre conseiller aux élus locaux, il est nécessaire de modifier le budget primitif 2023 de la façon suivante, afin de rectifier les amortissements :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à section investis.		11 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		11 000,00 €
D 13912 : Régions		11 000.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		11 000.00 F
R 021 : Virement section exploitation		11 000.00 F
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		11 000.00 €
R 777 : Quote-part des subv. d'invt. v		11 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		11 000.00 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR, adopte cette décision modificative.

3) Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) 2022 :

Les conseillers ont pris connaissance du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) établi pour l'année 2022 par l'agence technique du département du Jura.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR valide ce document, qui pourra donc être consulté au siège du Syndicat, publié sur le site de l'observatoire de l'eau ou sur les sites communaux.

La lecture de ce rapport est intéressante sur le prix (dans la fourchette haute) de l'eau sur le territoire, et sur les coûts importants que représentent le traitement de l'eau mais aussi, à terme l'entretien de son réseau très développé eu égard au nombre de raccordés.

Les élus échangent sur l'opportunité d'étudier une tarification progressive en fonction des types de raccordés (résidences principales, secondaire, usagers agricoles, touristiques) et de la consommation, plusieurs collectivités en France pratiquant une tarification permettant de garantir l'accès à l'eau (certains territoire optant pour la gratuité des premiers m³ consommés), de réduire les situations d'impayés mais aussi la consommation globale, en incitant les gros consommateurs à réduire leur usage de cette ressource. Cela paraît utile quand la consommation globale peut être réduite dans certains cas de 15 %, ce qui pourrait permettre de limiter les risques de tension (saisonnière et à long terme) sur la ressource des forages.

Certains émettent des réserves quant à l'opportunité de réduire la consommation globale, celleci impactant le financement du syndicat, ou s'interrogent sur la prise en compte des « gros consommateurs » contraints (agriculteurs, fromagerie, grandes familles). Toutes et tous se retrouvent sur l'idée d'obtenir un retour d'expérience plus large et de faire quelques simulations sur les données de consommation de notre territoire, afin de pouvoir débattre de façon plus concrète. Julien Carnot se propose de faire ces recherches et de présenter ces résultats lors d'une prochaine séance, ce que les présents acceptent à l'unanimité.

Fin de la séance 20H00.

Secrétaire : M. Julien CARNOT	M. Président : Christian ROCHET
	Ht-JURA SUD III
Procès-verbal approuvé lors du conseil syndical du	